



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 15 Février 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h55.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 5.1 et jusqu'au 5.2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 5.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER (jusqu'au 7.1), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA (jusqu'au 5.2), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'au 5.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 4.5), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (jusqu'au 5.2), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN, suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagnay : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME, suppléant de M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY, suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Sébastien CUINET, suppléant de M. Hugues TRUDET (jusqu'au 5.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 6.4) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 5.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN, suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Cussey-sur-l'Ognon : Patrice CUENOT, suppléant François : M. Claude PREIONI La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Vaire : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, E. ALAUZET (à partir du 0.1 et jusqu'au 4.5, puis à partir du 1.1.1), A.S. ANDRIANTAVY (à partir du 1.1.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, Y.M. DAHOU, D. DARD, E. DUMONT, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSPERRIN, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 5.2), M. OMOURI, R. REBRAB, R. STHAL, I. SUGNY, D. PARIS, P. CONTOZ, A. JACQUEMET (jusqu'au 5.2), V. MAILLARD.

Mandataires : P. MOUGIN, D. POISSENOT (à partir du 0.1 et jusqu'au 4.5, puis à partir du 1.1.1), C. DEVESA (à partir du 1.1.1), C. WERTHE, S. BARATI-AYMONIER, K. ROCHDI, S. PESEUX, D. SCHAUSS, S. WANLIN, G. VAN HELLE, F. ALLEMANN, T. MORTON (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF, L. FAGAUT, N. BODIN, M. EL YASSA (jusqu'au 5.2), M.L. DALPHIN, Y. POUJET, C. THIEBAUT, M. LOYAT, R. STEPOURJINE, M. DONEY, P. ROUTHIER (jusqu'au 5.2), J.N. BESANCON.

Délibération n°2018/004024

Rapport n°5.1 - Demande de prise en charge exceptionnelle suite à des dégradations commises chez un particulier

Demande de prise en charge exceptionnelle suite à des dégradations commises chez un particulier

Rapporteur : Alain LORIGUET, Conseiller communautaire délégué

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Aires d'accueil des gens du voyage »	Montant de l'opération : 2 692 €
Sous réserve de vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022	

Résumé :

Le Grand Besançon a mis en service une aire de grand passage provisoire à Marchaux-Chaudefontaine en mai 2017. Un groupe de gens du voyage a été autorisé à séjourner sur le site durant une semaine, du 16 au 23 juillet.

Or, la Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) propriétaire du hangar limitrophe à l'aire, sollicite auprès du Grand Besançon une indemnisation en raison des nuisances, et lourds dommages subis sur ses biens à cette même période.

I. Contexte

Depuis 2009, plusieurs communes, administrés, et exploitants agricoles ont pu bénéficier d'aides exceptionnelles du Grand Besançon à la suite de stationnements de groupes de gens du voyage dans des circonstances particulières :

- 2009 : 2 662 €
- 2012 : 2 163 €
- 2013 : 900 €
- 2016 : 3 500 €

Pour chacune de ces aides exceptionnelles, les sommes accordées par le Conseil de Communauté correspondent à une partie seulement du montant total estimé des dommages.

II. Etude de la demande

Le groupe du pasteur Flores s'est installé sur l'aire de grand passage à Marchaux-Chaudefontaine, propriété du Grand Besançon, le 16 juillet 2017 pour une durée d'une semaine. Une centaine de caravanes était présente. Une convention d'occupation a été signée entre les parties.

Pendant le séjour de ce groupe, la SCEA du Val des Rois, propriétaire du hangar et de la parcelle se trouvant à proximité de l'aire, et dont le gérant est Monsieur Cédric Bas, a constaté des dommages dans le bâtiment et dans les champs ainsi que des vols de matériels.

La gendarmerie de Roulans a constaté les faits le 21 juillet 2017 mais sans identifier les auteurs. Deux plaintes en date des 21 et 25 juillet 2017 ont d'ailleurs été déposées à ce sujet par Monsieur Bas.

Le gérant de la SCEA a alors adressé un courrier au Grand Besançon le 25 juillet 2017 afin de consigner les désagréments générés par la présence des occupants de l'aire.

Il indique avoir subi des nuisances (notamment la présence répétée d'individus dans le bâtiment) et être victime de dommages dont les principaux sont les suivants :

- vol de semences de blé, avoine et son biologiques,
- vol d'un moteur électrique de 220 volts
- vol de 250 litres de gasoil GNR
- vol d'un seau de graisse de 25 kilos
- vol de 4 sangles d'arrimage et 100 mètres de câble isolé

Suite à la déclaration de sinistre faite par la SCEA du Val des Rois auprès de sa compagnie d'assurance, une expertise relative aux circonstances et à l'évaluation des dommages a été diligentée en octobre 2017.

Il en ressort que le montant des dommages est estimé à 5 385 €, et que la responsabilité du Grand Besançon ne peut être engagée.

La compagnie d'assurance de la SCEA refusant de prendre en charge l'indemnisation du préjudice, Monsieur Bas sollicite un soutien financier du Grand Besançon.

Les membres de la commission n°5 « Habitat, politique de la Ville et gens du voyage » ont émis un avis favorable à l'attribution exceptionnelle d'une aide au bénéfice de la SCEA du Val des Rois à hauteur de 50% du montant total des dommages subis, soit 2 692 €.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, se prononce favorablement sur l'attribution exceptionnelle d'une aide à la SCEA du Val des Rois pour les dommages subis.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117
Contre : 0
Abstentions : 2
Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs
Reçu le 06 JANV 2018
Contrôle de légalité

